



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Claire TOMASELLI	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Danielle JUBAN	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Brigitte POPARD	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Association La chaîne verte - Soutien à la collecte des biodéchets à vélo-remorque et à leur valorisation - Subvention 2022**

La Chaîne Verte, jeune association Dijonnaise, propose un service payant de collecte en vélo-remorque des déchets organiques auprès des professionnels de Dijon métropole, accompagné d'un service de valorisation de proximité de ces biodéchets et d'une distribution locale du compost. Cette activité a vu le jour suite à un Appel à Solution Innovante lancé par la Collectivité et DIEZE en 2019.

L'association lauréate du prix « Coup de coeur du Jury » a été accompagnée pour mener à bien ce projet.

Son activité a démarré en juillet 2021 suite à l'obtention de différents soutiens financiers de la Région Bourgogne Franche Comté, de France Active Bourgogne ainsi que de Dijon métropole (8 000€ en 2021).

Son activité évolue de manière progressive : fin 2021, 6 clients avaient souscrit à son service puis 17 clients en juin 2022, l'objectif étant d'atteindre les 30 clients à fin 2022 et 54 à fin 2023.

Cette montée en puissance va donc nécessiter l'embauche d'un salarié en 2023.

L'évolution de l'activité prévue dans son modèle économique, impose donc à sa structure de trouver des financements externes en attendant que l'équilibre financier soit atteint fin 2023.

Pour ce faire, l'association a bénéficié d'aides de la région et du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) et sollicite une aide supplémentaire de Dijon métropole.

En synthèse, le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association en décembre 2022 est estimé à 58 000 € avec un taux de financement par des aides publiques ou privées de 21% et un déficit prévu de 21 000 €.

L'aide de la Collectivité permettra de réduire le déficit à 13 000 € et ainsi de maintenir l'activité de l'association. L'intérêt est, par ailleurs, fort pour la Collectivité au vu de la réglementation qui impose, au 31 décembre 2023 au plus tard, la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris les ménages.

Ainsi, l'association sollicite une aide de Dijon métropole à hauteur de 8 000 € pour permettre à la structure non seulement de pérenniser son activité mais aussi de préserver un emploi et d'envisager la création d'un second emploi.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une aide financière de 8 000 € à l'association La Chaîne Verte,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN